



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1064
11 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1141 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 28 novembre 1997, par laquelle le Conseil a créé une Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) chargée de continuer à aider le Gouvernement haïtien en lui fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Le Conseil m'a prié de lui rendre compte de l'application de cette résolution tous les trois mois à compter de son adoption et jusqu'à l'expiration du mandat de la MIPONUH, le 30 novembre 1998.

2. Le présent rapport décrit les activités de la MIPONUH et l'évolution de la situation dans la zone de la Mission depuis le 24 août 1998, date de mon dernier rapport (S/1998/796). Il contient également mes recommandations sur le rôle que peuvent jouer les Nations Unies en Haïti après l'expiration du mandat en cours. Ces recommandations se fondent sur les consultations continues que mon représentant en Haïti et chef de la MIPONUH, M. Julian Harston, a eues tant avec les autorités haïtiennes qu'avec le groupe des "Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti", à savoir l'Argentine, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France et le Venezuela.

II. SITUATION POLITIQUE

3. Ainsi que je l'ai indiqué au Conseil de sécurité dans mon rapport du 24 août 1998, l'absence d'un premier ministre depuis le 9 juin 1997 a continué à compromettre la consolidation de la démocratie et la bonne gestion du pays. Cette crise institutionnelle persistante a également amené le public à douter de la capacité et de la volonté des autorités de résoudre les problèmes économiques et sociaux urgents auxquels Haïti doit faire face.

4. La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif a procédé à un contrôle prolongé de la gestion du Ministre de l'enseignement, M. Jacques-Édouard Alexis, désigné pour le poste de premier ministre le 15 juillet 1998 (voir S/1998/796, par. 4). Le 25 août 1998, la Cour a annoncé qu'elle avait donné quitus à M. Alexis pour sa gestion de la faculté d'agronomie de l'Université d'Haïti. Deux mois plus tard, le 31 octobre 1998, la Cour a achevé son examen des comptes du premier ministre désigné lorsqu'il occupait le

poste de ministre de l'enseignement et l'a soumis au Parlement. Le Président René Préval a convoqué le Parlement en session extraordinaire pour le 10 novembre 1998 afin qu'il discute de la désignation de M. Alexis et ratifie l'accord conclu par Haïti avec la Banque interaméricaine de développement.

5. Le Président Préval a récemment eu nombre d'entretiens avec des représentants de la société civile, les syndicats, les autorités locales, le secteur privé et des parlementaires afin d'obtenir un accord sur la formation d'un nouveau conseil électoral provisoire et la tenue d'élections législatives et locales. Malgré l'optimisme initial, il semble que l'on ait peu progressé sur la voie d'un consensus dans ce domaine d'une importance nationale. Jusqu'ici, des éléments du parti Lafanmi Lavalas et du Groupe antinéolibéral restent opposés à la mise en place d'un nouveau conseil électoral provisoire, arguant que la Constitution de 1987 exige la création d'un conseil électoral permanent.

6. À la mi-septembre, le cyclone Georges a frappé Haïti, en particulier les régions du centre. Selon le Service de la protection civile du Ministère de l'intérieur qui a coordonné les secours d'urgence, le cyclone a causé au moins 229 morts, privé d'abri environ 343 800 personnes et entraîné la perte de quelque 68 000 têtes de bétail. Ce sont les couches les plus pauvres de la population qui ont été le plus touchées. Les organismes des Nations Unies à Haïti ont mis en commun leurs ressources pour aider d'urgence les victimes. La Police nationale haïtienne a fait preuve, pendant cette crise, d'un professionnalisme digne d'éloges. Des agents de la police civile de la MIPONUH ont également participé aux opérations d'assistance.

7. Un groupe important de politiciens haïtiens et de représentants de la société civile ont pris part à la quatrième réunion organisée par l'Académie internationale de la paix à proximité de Port-au-Prince du 28 au 31 octobre 1998. C'est la première fois qu'une réunion de ce groupe se tient en Haïti depuis sa création en janvier 1998. Les discussions ont principalement porté sur l'économie, la justice et la réconciliation nationale et montré le désir de participants venus d'horizons politiques différents de faire renaître la confiance et le consensus. Néanmoins, aucun représentant du pouvoir exécutif et aucun représentant officiel du parti Lafanmi Lavalas n'assistaient aux réunions de travail.

III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

8. On se souviendra que, lorsqu'il a créé la MIPONUH, le Conseil de sécurité a décidé que la Mission se composerait de 300 policiers civils au plus, dont une unité spéciale de 90 hommes déployée avec le personnel d'appui nécessaire, et qu'elle serait chargée de continuer à aider le Gouvernement haïtien en lui fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. À la date du 9 novembre 1998, la composante police civile de la MIPONUH comprenait 145 policiers originaires de 11 pays (voir annexe I).

9. L'unité spéciale a sa base à Port-au-Prince et les autres policiers sont déployés dans la capitale et dans les neuf départements. La MIPONUH a continué à axer son action sur la formation des cadres de la police, l'assistance aux

policiers dans leurs tâches professionnelles et la surveillance du comportement professionnel de la Police nationale haïtienne. Deux officiers de police civile ont été détachés au cabinet du Directeur général pour améliorer l'administration et l'efficacité. La Mission s'est également préoccupée d'améliorer la capacité de la force en ce qui concerne le maintien de l'ordre au niveau des collectivités, le traitement des données, les relations publiques et la tenue des registres. Les registres de police, financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), viennent d'être distribués aux commissariats dans tous les départements avec l'assistance d'officiers de police civile.

10. La MIPONUH forme en moyenne chaque semaine 400 policiers. Pour que les sessions de formation soient mieux suivies, la Mission a récemment recommandé au Directeur général de faire paraître une circulaire rappelant aux policiers l'importance de leur participation active. À la suite d'une rencontre entre des représentants de la MIPONUH et les autorités de l'Académie de police, les policiers civils de la Mission se rendent à l'Académie toutes les semaines pour assurer le suivi de la formation initiale. Les relations avec l'Académie se sont beaucoup améliorées ces derniers mois et un policier civil de grade élevé y est affecté.

11. Comme la Police nationale haïtienne continue à manquer de matériel de communication et de moyens de transport, la Mission accorde son appui logistique chaque fois que possible aux cadres de la force de police et aux autorités judiciaires pour leur permettre d'inspecter les commissariats et sous-commissariats des régions les plus isolées des départements. Il convient de noter que, pendant la crise causée par le cyclone Georges, l'assistance fournie par la Mission à l'aéroport de Port-au-Prince et en d'autres points du pays a été extrêmement précieuse.

12. La Mission continue à coordonner de près ses activités avec les activités qui relèvent du PNUD et des programmes bilatéraux comme ceux qu'exécutent le Canada, les États-Unis d'Amérique et la France. Elle continue aussi à coopérer étroitement avec la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) qui veille au respect des droits de l'homme par la force de police.

IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

13. Comme je l'ai précédemment signalé, la Police nationale haïtienne a fait de grands progrès, ce qu'ont aussi constaté des observateurs indépendants. En particulier la nouvelle force de police a renforcé son organisation et ses opérations et est parvenue à faire un peu mieux respecter les droits des personnes détenues dans les postes de police; ses chefs ont à coeur d'élargir et de consolider la force. Avec l'appui de la MIPONUH, on s'est également efforcé au niveau du cabinet du Directeur général de mettre à jour le plan officiel de développement de la police pour la période allant de 1998 à 2003. On a revu notamment les objectifs à long terme fixés pour le recrutement, la formation et l'administration. En outre, il convient de noter des améliorations dans les opérations logistiques de la force de police qui a planifié et mis en oeuvre avec succès un certain nombre de projets touchant des infrastructures. En liaison avec le projet du PNUD relatif à la police, la Division logistique de la force de police a rénové et construit huit postes de police en 1998; ils sont

/...

équipés grâce à l'aide conjointe du PNUD et de la MIPONUH. L'administration de la Mission a assuré elle-même la modernisation de quatre postes de police en s'adressant à des entrepreneurs des départements du Sud et de l'Artibonite. La Police nationale haïtienne a accru de manière remarquable ses moyens de mettre en oeuvre des projets de travaux publics, moyens qui sont maintenant comparables à ceux des entreprises de construction du secteur privé.

14. En octobre 1998, 75 instructeurs de police sont sortis diplômés de l'Académie de police après avoir bénéficié d'une formation d'un an assurée par des instructeurs haïtiens et internationaux. Trente-six nouvelles recrues font actuellement un stage de six semaines comme gardiens de prison, après quoi elles seront affectées à des prisons et autres lieux de détention dans tout le pays. Selon le Directeur général de la Police nationale haïtienne, des plans qui tendaient à mettre sur pied une police rurale complétant la police nationale ont capoté pour des raisons financières. La Police nationale haïtienne continue néanmoins à travailler de concert avec les autorités locales à l'amélioration de la sécurité dans les zones rurales.

15. Malgré les progrès réalisés, la force de police a encore des difficultés à surmonter. Ses ressources sont insuffisantes et ses moyens d'investigation sont faibles. L'absentéisme des policiers reste un problème, en particulier dans les postes de police situés en province, et les crimes, la corruption et le trafic de drogues n'y sont pas inconnus.

16. Le Directeur de la police judiciaire qui a présenté sa démission le 13 août 1998, arguant de divergences de vues sur les politiques à suivre (voir S/1998/796, par. 8), fait l'objet de poursuites pour diffamation et des mesures disciplinaires ont été prises contre lui. Son successeur n'est pas encore désigné.

17. L'équipe de consultants internationaux qui a procédé à une évaluation officielle du projet d'assistance technique du PNUD concernant la Police nationale haïtienne (voir S/1998/796, par. 20) a présenté son rapport définitif le 5 septembre 1998. Celui-ci souligne que la formation de la Police nationale haïtienne a été dispensée de manière efficace et recommande notamment le maintien de la police civile - dont le rôle est primordial - pendant encore une année au moins.

V. L'APPAREIL JUDICIAIRE

18. La loi sur la réforme de la justice, adoptée le 7 avril 1998, a été promulguée au Journal officiel, Le Moniteur, le 17 août 1998. Or, depuis le 6 juillet 1998, date à laquelle la Commission préparatoire de la réforme des lois et de la justice a présenté son plan stratégique de réforme judiciaire à long terme et à court terme, peu de mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre ce plan.

19. Aucune date n'a encore été fixée pour l'important procès des personnes accusées du massacre de Raboteau de 1994, et les préparatifs de ce procès ont été entravés par des problèmes ayant à voir avec des membres du personnel judiciaire qui y participaient. Un nouveau magistrat et un nouveau procureur ont été chargés de l'affaire. Le 21 octobre 1998, le Ministre de la justice

s'est entretenu avec les autorités judiciaires à Gonaïves, exprimant son soutien et montrant qu'il était résolu à mettre en train le procès.

20. En août et septembre 1998, le Ministère de la justice a participé à des cérémonies officielles au cours desquelles des maisons nouvellement construites ont été données aux victimes du coup d'état de 1991. Par ailleurs, l'organisation non gouvernementale, Fondation 30 septembre, continue, comme elle le fait depuis un an, à se rendre une fois par semaine sur la Place des martyrs, à Port-au-Prince, pour protester pacifiquement afin d'obtenir justice et réparations pour les victimes du coup d'état.

21. Un ancien magistrat, M. Luckner Pierre, accusé d'avoir assassiné un journaliste en 1982, a été arrêté le 16 octobre 1998 à Port-de-Paix sur mandat d'amener émis le 6 février 1998 par le Procureur public. Cette arrestation a suscité plusieurs protestations et manifestations dans la région de Port-de-Paix.

22. Le 25 août 1998, un spécialiste des finances et de l'administration internationales, recruté par la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), a commencé à prêter son concours au Bureau de protection du citoyen, où il passera une période de quatre mois pour aider le Bureau à améliorer son administration et sa gestion et rechercher des sources de financement indépendantes. Malheureusement, le Bureau de protection du citoyen se trouve toujours aux prises avec des difficultés financières qui limitent sa capacité de s'acquitter de son mandat.

VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

23. La lutte contre l'inflation a sensiblement progressé, celle-ci ayant été ramenée d'environ 50 % en 1994 à environ 8 % au quatrième trimestre de 1998. Les réserves ont augmenté et la stabilité de la gourde a été bien gérée. Des progrès ont été réalisés dans la réforme de l'administration publique, et les exportations ont augmenté. Mais les graves difficultés sociales et économiques provoquées par le marasme politique des 17 derniers mois sévissent toujours. Le Rapport sur le développement humain publié par le PNUD en septembre 1998 montre que l'indicateur de développement humain pour Haïti a baissé de façon continue et que dans le classement des pays selon cet indicateur, Haïti est tombée de la 148^e place en 1995 à la 159^e place en 1998. Les effets de la crise politique continuent de se faire sentir sur divers plans : affaiblissement de l'administration publique, stagnation du processus de décentralisation et ralentissement de la mise en oeuvre de réformes de structure essentielles. Le Fonds monétaire international signale qu'après avoir augmenté pour atteindre le taux de 4,4 % pendant la période 1994-1995, le taux de croissance réelle du produit intérieur brut est tombé à 1,1 % au cours de la période 1996-1997, comme suite en partie à un fléchissement des investissements dans le secteur public, qui avaient connu une forte accélération au lendemain du rétablissement du régime constitutionnel. On a toutefois enregistré récemment une légère augmentation du produit intérieur brut, qui risque malheureusement d'être réduite à néant par les effets du cyclone Georges. Le fléchissement des investissements dans le secteur public est le résultat direct du tarissement de l'aide étrangère, qui finance environ 80 % de ces investissements en Haïti. En 1998, les ressources qui seront affectées au secteur public doivent, selon les

/...

projections, baisser encore davantage en raison du marasme politique et du fait que le Parlement n'a approuvé aucun des nouveaux accords de prêt depuis la démission du Premier Ministre en juin 1997.

24. Au lendemain du cyclone Georges, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont apporté des secours d'urgence aux victimes auxquelles ils ont fourni une assistance alimentaire et médicale, et ont aidé les autorités à coordonner les secours. En plus des activités qu'elle mène à l'échelle du pays pour évaluer les besoins en matière de sécurité alimentaire, la FAO a monté un programme d'urgence pour le relèvement de l'agriculture dans les zones particulièrement touchées par le cyclone. Ce programme est soumis aux organismes des Nations Unies et à la communauté des donateurs dans le cadre d'une action plus vaste en faveur du relèvement de l'agriculture. Les organismes des Nations Unies ont continué à renforcer leur assistance en faveur des couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population haïtienne et à prêter leur concours pour le rétablissement des institutions nationales, afin que celles-ci puissent prendre en charge à long terme les programmes de développement.

25. D'autres activités de fond ont été entreprises par des organismes du système des Nations Unies : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a prévu un atelier national, qui doit se tenir à la fin de novembre 1998 et au cours duquel sera examinée la création d'un centre national pour la paix et le dialogue; l'UNICEF, l'OMS et les donateurs intéressés ont entrepris conjointement des activités visant à promouvoir une campagne de vaccination à l'échelle du pays en faveur des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans et des femmes en âge de procréer; le PNUD et l'UNICEF continuent d'apporter leur appui au processus de décentralisation afin d'améliorer la planification et la mise en place de services sociaux; et des préparatifs sont en cours, sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population, en vue d'un recensement de population prévu pour 2001. Un programme du PAM destiné à venir en aide à 40 000 enfants devait commencer au début d'octobre 1998. Bien que sa mise en oeuvre n'ait pas pu commencer en raison du retard mis par les autorités à émettre la lettre d'accord nécessaire, on espère qu'il pourra être mis en train en novembre 1998. On a continué d'organiser des ateliers de coordination interinstitutions afin d'inscrire dans le cadre plus large du programme de réforme du Secrétaire général les activités que les Nations Unies mènent dans le pays. Haïti offre un excellent exemple de la manière dont les organismes des Nations Unies peuvent travailler ensemble de manière efficace et économique.

VII. INCIDENCES FINANCIÈRES

26. On estime à environ 33,6 millions de dollars les dépenses qu'entraînerait la reconduction pour une période d'un an de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), avec son effectif actuel de 300 policiers civils, 74 agents internationaux, 133 agents locaux et 17 Volontaires des Nations Unies. Ce montant couvre des services d'hélicoptère fournis au titre d'une contribution volontaire en nature évaluée à 2,8 millions de dollars.

27. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MIPONUH, ainsi que je le recommande au paragraphe 32 ci-après, je demanderais

/...

les crédits supplémentaires dont l'Assemblée générale devra approuver l'ouverture. On trouvera à l'annexe II du présent rapport, pour information, des prévisions de coût réparties selon les principales rubriques de dépenses.

VIII. OBSERVATIONS

28. Il est de la plus haute importance que les efforts nécessaires pour sortir de l'impasse politique actuelle en Haïti se poursuivent de manière résolue. Comme je l'ai noté dans mes précédents rapports et comme le Conseil a eu l'occasion de le souligner, le marasme politique qui se prolonge a des conséquences graves pour l'avenir de la démocratie en Haïti et pour son développement économique, outre qu'il compromet l'assistance internationale. L'existence d'institutions pleinement opérationnelles, conformément à la Constitution, et la tenue d'élections démocratiques à temps sont des conditions fondamentales de la stabilité et du progrès. Je veux par conséquent réitérer mon appel aux dirigeants politiques haïtiens pour les inciter à négocier la fin de la crise dans un esprit de tolérance et de compromis.

29. Créée il y a presque un an par le Conseil de sécurité, la MIPONUH a sensiblement progressé dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par la résolution 1141 (1997). La Police nationale haïtienne est devenue mieux à même d'assurer le maintien de l'ordre. Les officiers de police sont visiblement présents sur les routes et dans diverses collectivités. Un récent sondage d'opinion effectué par le Service d'information des États-Unis a montré que 70 % des personnes interrogées avaient confiance dans la Police nationale haïtienne en tant qu'institution - chiffre tout à fait extraordinaire pour un pays où il n'existe pas une tradition de la police civile. Par leur présence et par leur exemple quotidien, les officiers de police civile des Nations Unies ont eu un effet positif sur la manière dont la police fait son travail en Haïti.

30. Il n'existe toutefois pas encore de force de police haïtienne pleinement efficace. La force actuelle demeure extrêmement fragile et manque encore de l'expérience, des compétences professionnelles, des ressources et de la cohésion qui sont la marque d'une force de police bien établie. Il arrive encore que certains officiers de police fassent un usage excessif de la force et ces cas sont souvent signe de manque d'expérience et de discipline. La Police nationale haïtienne se heurte par ailleurs à des difficultés énormes et toujours plus grandes sur le plan de la sécurité en raison du trafic de drogues et du banditisme, et il lui faut continuer à s'attaquer aux problèmes de criminalité et de corruption qui se posent de temps à autre dans ses propres rangs. Comme l'a récemment souligné une équipe de consultants internationaux, l'assistance apportée à la police par la communauté internationale s'est révélée être un bon investissement, mais cette initiative se soldera par un échec si l'assistance n'est pas maintenue (voir S/1998/796, par. 20, et par. 17 plus haut).

31. La formation d'officiers de police ne devrait pas se faire dans un vide juridique, et la mise en place d'un appareil judiciaire efficace en Haïti demeure d'une extrême importance. De nouveaux retards dans la réforme de la justice mettraient en danger les progrès qui ont été réalisés par la Police nationale haïtienne. La réforme de l'appareil judiciaire est essentielle également pour la consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'homme, le maintien de l'ordre public et la lutte contre l'impunité.

32. Pour les raisons exposées ci-dessus, si l'on mettait fin maintenant au mandat de la MIPONUH, dont les activités constituent un élément prépondérant de la présence des Nations Unies en Haïti, on porterait atteinte aux résultats très réels auxquels est parvenue la Police nationale haïtienne et on compromettrait les efforts que déploie le pays pour renforcer ses institutions. Un service de police vigoureux demeure une base très importante pour l'édification de la démocratie. Je partage par conséquent les vues que le Président Préval a exprimées dans sa lettre datée du 22 octobre 1998 (S/1998/1003) où il demande que l'Organisation des Nations Unies continue à coopérer avec Haïti en vue du renforcement de la Police nationale. Mon représentant en Haïti a, depuis, étudié cette question avec l'équipe de direction de la Police nationale haïtienne, qui estime elle aussi que l'assistance internationale doit se poursuivre et que le maintien d'une mission de police est le moyen le plus rationnel de fournir cette assistance vitale. En conséquence, le Conseil pourrait juger bon d'autoriser la prorogation du mandat et du concept d'opérations de la MIPONUH pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 1999. Outre qu'elle observerait l'exécution du travail sur le terrain par la Police nationale haïtienne, la Mission aurait pour principale tâche au cours de la période sur laquelle porterait son nouveau mandat, si celui-ci est approuvé par le Conseil, de renforcer la formation déjà donnée aux cadres moyens et aux cadres supérieurs de la force, de renforcer les activités nécessaires à la création d'une structure de commandement et d'une administration bien conçues, et de renforcer le travail déjà fait en ce qui concerne le maintien de l'ordre au niveau des collectivités. Il sera indispensable par ailleurs de veiller à ce que, une fois la MIPONUH partie, la direction centrale de la force de police soit opérationnelle et à même de gérer l'aide provenant de sources bilatérales et de sources multilatérales, qui je l'espère continuera d'être offerte. Mon représentant coordonnera les efforts que les organismes des Nations Unies déploieront à cette fin, et il travaillera en collaboration étroite avec les États Membres pour assurer la complémentarité des efforts faits à titre bilatéral et à titre multilatéral.

33. Si le Conseil de sécurité autorise la reconduction de la MIPONUH, j'ai confiance que la Mission continuera de s'acquitter de son mandat de manière satisfaisante en apportant son concours pour la formation et la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Mais pour cela, la Mission aura besoin du soutien constant des pays qui fournissent des ressources humaines et matérielles et de la coopération soutenue des autorités et du peuple haïtiens.

34. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser à mon Représentant et chef de la MIPONUH, M. Julian Hartson, au Commissaire de police, le Colonel Claude Grudé, ainsi qu'au personnel international et au personnel local de la Mission, mes remerciements pour leur dévouement et leur soutien aux activités des Nations Unies en Haïti.

ANNEXE I

Composition de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, au 9 novembre 1998

Pays	Unité spéciale	Police civile
Argentine	140	6
Bénin		6
Canada		24
États-Unis d'Amérique		30
France		36
Inde		2
Mali		20
Niger		5
Sénégal		8
Togo		6
Tunisie		2
Total partiel	140	145
Total		285

ANNEXE II

Coût estimatif de la reconduction de la Mission de police des Nations Unies en Haïti
pour une période de 12 mois

	En milliers de dollars É.-U.
Personnel militaire	—
Personnel civil	20 620
Locaux/hébergement	1 430
Remise en état des infrastructures	—
Transports	3 500
Opérations aériennes	2 820
Opérations navales	30
Transmissions	410
Matériel divers	1 000
Fournitures et services	2 190
Fournitures et services liés aux élections	—
Programmes d'information	70
Programmes de formation	—
Programmes de déminage	—
Aide au désarmement et à la démobilisation	—
Fret aérien et de surface	70
Base de soutien logistique des Nations Unies, Brindisi	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—
Contributions du personnel	1 460
Total	33 600
